

## **Position des Verts de Chêne-Bougeries concernant la dérogation art 59 al. 4 LCI (L 5 05) concernant la partie est de la parcelle dite "Pré-Babel"**

Notre groupe a, par voie d'amendement, proposé de rectifier le tir sur deux volets de cette demande d'autorisation à titre dérogatoire.

Pour le reste, nous soutiendrons ce soir ce projet de constructions de logements, en rappelant les points suivants:

Les Verts de Chêne-Bougeries avaient en son temps accepté une première demande d'autorisation à titre dérogatoire sur cette parcelle; il s'agissait alors d'une forme de "paquet ficelé" liant la réalisation de villas sur une partie de la parcelle du Pré-Babel à la construction de trois immeubles de trois niveaux chacun.

Nous nous inquiétons aujourd'hui de l'évolution de cette parcelle, dans laquelle la concession qui nous était demandé hier pour maintenir un aménagement harmonieux est aujourd'hui présenté comme une forme de "cadeau" en échange d'une urbanisation extrêmement importante du solde du Pré-Babel (IUS 1.2) par les mêmes architectes et animateurs.

L'argument en est de parvenir à une soi-disant moyenne de 0.8 sur l'ensemble du terrain; et voici que l'on pratique à nouveau un aménagement du territoire qui commence et qui finit dans un tableur Excel, où la qualité de vie est réduite à des chiffres, encore des chiffres.

Nous tenons à dire ici que si l'architecture prévue comporte des aspects intéressants qui méritent certainement d'être tentés dans des gabarits de Rez +2, notre accord de ce soir ne saurait en aucun cas préjuger d'une position similaire pour la suite de l'urbanisation de cette parcelle pour sa part en cinquième zone développement 3 et dont les premières esquisses ont, à vrai dire, quelque chose d'effrayant.

Pour les Verts de Chêne-Bougeries:  
Jean-Michel Karr, cons. mun.

9 décembre 2004